



VANVIMMO

SAS au capital de 12 000 € - RCS NANTERRE 910541671

Siège social : 24 rue Louis Dardenne 92170 VANVES

Tél : 01 46 48 06 09 - E-mail : vanves@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 01/06/2022

Honoraires de transaction (Hors cas particulier*- Voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires TTC
<i>Parking / box</i>	<i>Forfait de 2 000€</i>
<i>De 0 à 100.000€</i>	<i>8% du prix de vente net vendeur</i>
<i>De 100.000 à 250.000€</i>	<i>7% du prix de vente net vendeur</i>
<i>De 250.000 à 400.000€</i>	<i>6% du prix de vente net vendeur</i>
<i>De 400.000 et plus</i>	<i>5% du prix de vente net vendeur</i>

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

***Cas particulier → Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

→ Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.



VANVIMMO

SAS au capital de 12 000 € - RCS NANTERRE 910541671

Siège social : 24 rue Louis Dardenne 92170 VANVES

Tél : 01 46 48 06 09 - E-mail : vanves@lafortet.com

Locations – Barème à compter du 01/06/2022

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 12€ TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 12€ TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
-
- **Etat des lieux d'entrée** : 3€ TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 3€ TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur

Honoraires pour les baux commerciaux :

30% TTC du loyer annuel à la charge du repreneur.